

# ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ



## Objectifs

- Connaître les orientations de la loi du 2 janvier 2002- Savoir définir ce qu'est un projet individualisé (pourquoi , pour qui ?)- Aider la personne ou son représentant légal, ou sa famille à exprimer ses attentes et devenir acteur du projet.

## Contenus

Le concept de projet d'accompagnement individualisé selon la loi du 2 janvier 2002 La co-construction du projet : – Aider la personne à affiner la compréhension de sa situation, de ses difficultés, – Aider la personne à exprimer ses attentes et construire avec elle le cadre d'un accompagnement personnalisé La mise en oeuvre du projet personnalisé (les différentes phases du projet) : – Observation de l'usager dans son contexte et analyse des éléments principaux – Recueil des données – Formulation des hypothèses d'action – Mobilisation des familiaux et/ou des professionnels concernés – Mise en place d'une procédure d'accompagnement et de suivi – Évaluation des résultats obtenus et ajustements des actions si nécessaire

## Pré-requis

Maîtrise minimale de l'informatique

## Public concerné

Tout public, Salariés, Demandeurs d'emploi, Public spécifique

## Accessible aux personnes handicapées

## Dates

Aucune session enregistrée à ce jour.

## Méthodes pédagogiques

Apports de connaissances. Études de cas concrets et échanges de pratiques professionnelles.

## Validation

Attestation de formation

Formation réalisée par  
GRETA Auvergne

Site de formation  
Lycée Jean Monnet  
27 Bd Président Bertrand  
43000 - Le Puy en Velay

Contact  
Valérie ALIBERT  
04 71 09 80 20  
greta-auvergne.agence43@ac-clermont.fr